

FICHE D'INSCRIPTION

NOM _____ PRENOM _____

NE(E) le _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TELEPHONE ----- Mère

----- Père

----- Elève

Email _____@_____

Désire s'inscrire à : _____ activité + jour

ABONNEMENT ou CARTE (entourer option choisie)

° Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de « 123Cath » et accepte ses conditions;

° Possibilité de régler en 1 fois (octobre) ou 2 fois (octobre et février) en espèces ou chèque à l'ordre de « 123Cath »;

° Si 2 inscriptions de la même famille, une réduction de 13€ vous sera appliquée sur le montant total des cotisations.

Date

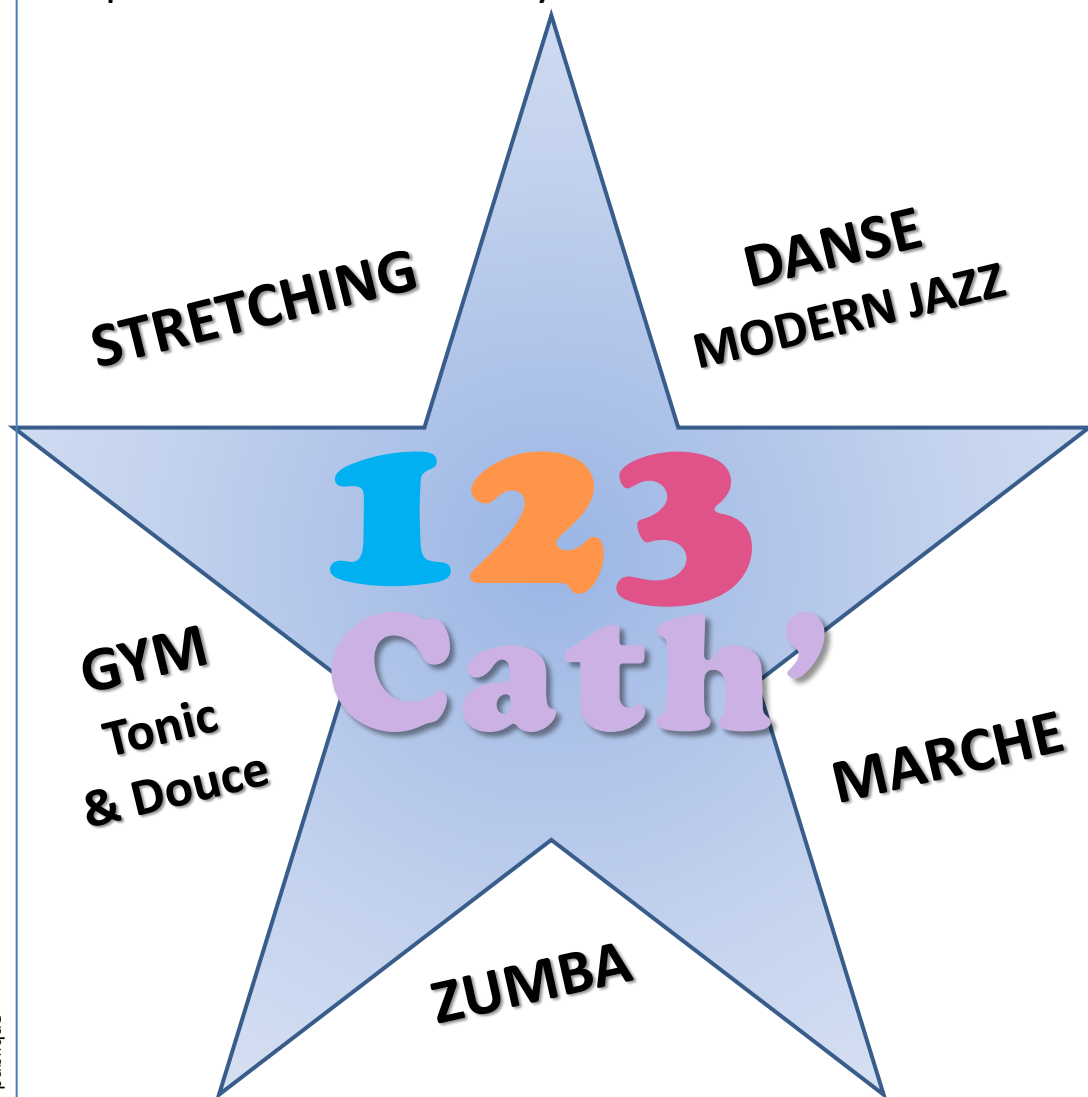
Signature

ASSO 123 CATH – Cathy 06 24 25 50 64

undeuxtroiscath@orange.fr - www.asso123cath.blogspot.com

28 Allée St Gilles - 92420 Vaucresson

Cathy vous propose des cours de sport pour vous donner la dynamisme et le sourire !



Faire le plein d'énergie à tous âges, à tous niveaux !

Informations : Cathy 06 24 25 50 64

undeuxtroiscath@orange.fr

www.asso123cath.blogspot.com

Ne pas jeter sur la voie publique



2023
2024

123
Cath'

Cours d'essai 10€
déductible si
inscription

LUNDI

DANSE PETITES (MGS + CP)	16h45 - 17h30	
DANSE PRIMAIRE (CE1/2, CM1)	17h30 - 18h15	
DANSE PRE ADO (CM2 - 6 ^{ème})	18h15 - 19h30	Marnes la Coquette
ZUMBA	19h30 - 20h30	
DANSE Débutants ADULTES	20h30 - 21h45	

MARDI

GYM DOUCE Adultes / Séniors	9h - 10h	Marnes la Coquette
STRETCHING	10h - 11h	

MERCREDI

GYM TONIC	9h - 10h	
ZUMBA	10h - 11h	
DANSE ADO dès 5 ^{ème}	16h45 - 18h	
ZUMBA KIDZ dès 7 ans	18h - 18h45	Marnes la Coquette
DANSE G ADO 3 ^{ème} + Lycée	18h45 - 20h	
DANSE AVANCE	20h - 21h30	

JEUDI

MARCHE en forêt (Carte uniqmt)	8h40 - 9h40	Vaucresson ou Marnes
ZUMBA	20h - 21h	Vaucresson H Lupin

VENDREDI

ZUMBA	10h - 11h	
STRETCHING	11h - 12h	Vaucresson H Lupin
GYM TONIC	12h30 - 13h30	

SAMEDI

ZUMBA ponctuellement (Carte uniqmt)	11h - 12h	Marnes la Coquette
-------------------------------------	-----------	--------------------

TARIFS 2023 - 2024

ABONNEMENT (Adhésion Asso comprise)

DANSE

Maternelles / CP / CE1 / CE2	295 €
CM1 / CM2 / Ado	325 €
Lycée / Adultes / Avancées	340 €

ZUMBA KIDZ (1cours /sem)	295 €
Si l'enfant fait Zumba Kidz + Danse	485 €

ZUMBA - GYM – STRETCHING - DANSE

1 cours /sem	340 €
2 cours /sem	485 €
Cours illimités	705 €

CARTE (+ 13 € Adhésion Asso)

Carte de 10 séances	150 €
Valable de Sept à Juin	
Valable pour Zumba, Gym, Stretching, Marche	

UNITE

Cours à l'unité	16 €
-----------------	------

ZUMBA – GYM Douce/Tonic – STRETCHING

1 cours /sem	340 €
2 cours /sem	485 €
Cours illimités	705 €

Autres
communes
que
Marnes
et
Vaucresson
+40€ /an

Salles Sport: **Vaucresson** Haras Lupin, rue Victor Duret

Marnes Maison des Hirondelles, rue Schlumberger

REGLEMENT INTERIEUR

L'Association « **1, 2, 3, Cath'** », Association de type loi 1901, propose à ses adhérents l'initiation à la Danse Modern-Jazz, la Gymnastique d'Entretien, le Stretching et la Zumba.

Article 1.

Le présent règlement intérieur prévu à l'article 15^e des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

Article 2. Conditions d'inscription

Toute inscription engage l'élève pour une année, suite au paiement d'une adhésion annuelle et au paiement de la cotisation en fonction de(s) cour(s) choisi(s). Aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence, sauf cas exceptionnel validé par le bureau. Le dossier complet (fiche d'inscription, certificat médical si besoin, paiement et règlement intérieur) validera l'inscription. Toute carte achetée ne peut pas faire l'objet d'un remboursement ou report ultérieur si non utilisée dans l'année (de septembre à juin).

Article 3. Calendrier

Les cours sont assurés toutes les semaines, hors vacances scolaires et jours fériés. S'il a trop peu de personnes (1 ou 2) présentes au cours, le professeur se réserve le droit d'annuler le cours.

Article 4. Certificat médical et Urgence médicale

-Un certificat médical n'est PLUS OBLIGATOIRE à l'inscription pour la pratique des activités pour les mineurs. OBLIGATOIRE pour les majeurs mais valable 3ans. En complément du certificat médical, nous vous demandons de signaler au professeur tout éventuel souci de santé de l'adhérent (allergie, asthme, blessures...).

-En cas d'urgence médicale au sein des cours proposés, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Article 5. Assurance et Covid19

L' Association « **1, 2, 3, Cath'** » a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative et Individuelle Accidents auprès de la Société MAAF ASSURANCES N° 192336058C, contrat MCE 001. Merci de vérifier néanmoins vos contrats d'assurance par mesure de sécurité.

En outre, tout élève est tenu responsable des dégradations commises tant aux locaux qu'au matériel de l'Association. Nous déclarons toute responsabilité en cas de problèmes (vol ou perte dans les locaux) survenus en dehors des horaires de cours ou en dehors de la salle de danse, de gymnastique.

Si les contraintes sanitaires mises en place face à la Covid19 interdisent les cours en salle, aucun remboursement ne pourra être établi mais l'association « 123Cath' » mettra tout en œuvre pour essayer de maintenir des cours de manière virtuelle.

Article 6. Accompagnement

Les personnes accompagnant les enfants au cours doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'Association « **1,2,3, Cath'** » ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours. Le professeur ne pourra récupérer les enfants à la sortie de l'école.

Pour ne pas perturber les cours, les parents ou toutes autres personnes ne pourront assister au cours (sauf pour le cours d'essai autorisés)

Article 7. Discipline et Tenue Vestimentaire

-Il est formellement interdit de rentrer dans la salle de danse sans la présence du professeur, de fumer dans les locaux, de manger pendant les cours, d'apporter des objets tranchants ou dangereux, d'utiliser son téléphone portable pendant les cours. Tout élève ne respectant pas le professeur, les autres adhérents, ou le règlement intérieur fera l'objet d'un avertissement. En cas de récidive, les membres du bureau de l'Association « **1, 2, 3, Cath'** » se réservent le droit de l'exclure momentanément ou définitivement des cours. L'exclusion temporaire ou définitive ne remet pas en cause le paiement de la cotisation, aucun remboursement total ou partiel, ni aucune réduction ne seront accordés.

-Il est souhaitable que les élèves se présentent au cours en tenues de danse (voir avec le professeur), les cheveux attachés, sans bijoux (car risque de blesser autrui, de les perdre, les abîmer, se les faire voler...). Pour la gymnastique, le Stretching et la Zumba, une tenue de sport, des baskets dans son sac et une serviette sont recommandés.

Article 8. Absence

En cas d'absence de l'élève mineure, vous devez prévenir le professeur. Si nous constatons des absences répétées de l'élève, nous nous permettrons de vous le signaler.

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, nous vous prévenirons par voie électronique, par téléphone ou par affichage, en signalant le motif et la date de reprise des cours.

Article 9. Informations Association et Manifestations

Vous devez vous montrer attentifs aux différents courriers et mails qui vous seront envoyés ou qui seront distribués dans les cours par le professeur. Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur l'association et l'organisation des diverses manifestations.

En tant qu'adhérent, votre présence est souhaitée aux manifestations organisées par l'association (spectacle de fin d'année, ...). Nous avons besoin de tous les parents pour un bon fonctionnement.

Article 10. Spectacle

Le spectacle de danse de fin d'année, s'il est le résultat de l'année de travail, n'est nullement obligatoire. Les élèves ne pouvant ou ne voulant pas y participer devront le signaler à leur professeur avant le mois de Février.

Le spectacle de fin d'année exige une préparation et donc une assiduité régulière. La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations peut être proposée dans le courant de l'année, elle n'est bien sûr pas obligatoire et reste avant tout un plaisir.

Article 11. Droit à l'image et RGPD

Des photos et/ou vidéos peuvent être faites lors des spectacles, manifestations au cours desquels votre enfant pourrait participer. Il est formellement interdit aux élèves, aux parents de déposer sur Internet (You Tube, Facebook, ...) toutes vidéos, photos prises pendant les galas.

Les adhérents autorisent les responsables de l'Association « **1,2,3, Cath'** » à utiliser des photographies où ils figurent pour illustrer les articles : journal, site et sur le blog de l'Association, ... Toute autre utilisation est soumise à l'acceptation des adhérents.

Nous n'utiliserons vos données au sein de l'association qu'à des fins de vous informer, traiter vos demandes et celles-ci seront supprimées après l'année écoulée.